

**MRC DU HAUT-RICHELIEU
RÉUNION DU COMITÉ ADMINISTRATIF
SÉANCE ORDINAIRE**

**MARDI
LE 6 FÉVRIER 2018**

Procès-verbal des délibérations de la séance ordinaire du comité administratif (C.A.) de la Municipalité régionale de comté du Haut-Richelieu, tenue à Saint-Jean-sur-Richelieu, au lieu ordinaire des séances, laquelle fut convoquée pour le mardi, sixième jour du mois de février deux mille dix-huit, à quinze heures (15h00), séance à laquelle étaient présents:

Le préfet : M. Réal Ryan, maire de Noyan.

Les conseillers régionaux : M. Alain Laplante, préfet suppléant et maire de Saint-Jean-sur-Richelieu, M. Pierre Chamberland, maire de Saint-Valentin et M. Patrick Bonvouloir, maire de Sainte-Brigide-d'Iberville.

Absence motivée : M. Jacques Landry, maire de Venise-en-Québec.

Était présent à titre d'observateur : M. Luc Mercier, maire de Saint-Alexandre.

Également présentes : Mme Cynthia Gagnon, urbaniste et Mme Joane Saulnier, directeur général et secrétaire-trésorier.

Les membres du comité administratif formant quorum et siégeant sous la présidence du préfet, M. Réal Ryan.

15 h 00 **Ouverture de la séance**

Adoption de l'ordre du jour

1822-02-18 Sur proposition du conseiller régional M. Patrick Bonvouloir,
Appuyée par le conseiller régional M. Alain Laplante,

IL EST RÉSOLU:

QUE l'ordre du jour soit adopté dans sa forme et teneur, le point VARIA demeurant ouvert.

ADOPTÉE

Adoption du procès-verbal

1823-02-18 Sur proposition du conseiller régional M. Alain Laplante,
Appuyée par le conseiller régional M. Pierre Chamberland,

IL EST RÉSOLU:

QUE le procès-verbal des délibérations de la séance extraordinaire du comité administratif tenue le 7 décembre 2017 soit adopté dans sa forme et teneur.

ADOPTÉE

1.0 **URBANISME**

1.1 **Schéma d'aménagement et de développement**

1.1.1 Avis techniques

A) Municipalité de Venise-en-Québec - Règlement 446-2017

Les membres du comité administratif recommandent l'approbation du règlement 446-2017 de la municipalité de Venise-en-Québec, le tout puisqu'aucune disposition dudit règlement ne vient à l'encontre des orientations, objectifs et dispositions du document complémentaire du schéma d'aménagement et de développement de la MRC. En l'occurrence, ce règlement modifie la marge avant autorisée pour la zone Ha-13 à 4 mètres.

B) Municipalité de Mont-Saint-Grégoire

B.1 Règlement 2017-185-11

Les membres du comité administratif recommandent l'approbation du règlement 2017-185-11 de la municipalité de Mont-Saint-Grégoire, le tout puisqu'aucune disposition dudit règlement ne vient à l'encontre des orientations, objectifs et dispositions du document complémentaire du schéma d'aménagement et de développement de la MRC. En l'occurrence, ce règlement autorise les classes d'usages C2-1 (vente au détail de biens de consommation) et C5-1 (restauration) à l'intérieur de la zone commerciale C-1. Il établit des normes relatives à la construction, aux aménagements paysagers et à la superficie d'implantation minimale pour les résidences projetées dans la zone Ra-11 et retire l'application du règlement sur les PIIA pour la zone Ra-11. Il spécifie également les marges de recul avant applicables aux lots de coin.

B.2 Règlement 2017-186-03

Les membres du comité administratif recommandent l'approbation du règlement 2017-186-03 de la municipalité de Mont-Saint-Grégoire, le tout puisqu'aucune disposition dudit règlement ne vient à l'encontre des orientations, objectifs et dispositions du document complémentaire du schéma d'aménagement et de développement de la MRC. En l'occurrence, ce règlement corrige une erreur administrative à l'article 6.4 soit le retrait du sigle de l'unité de mesure " (pouce) (fermeture du guillemet) dans le tableau des normes de lotissement et ce, à la ligne concernant à la zone Ra-11.

B.3 Règlement 2017-190-04

Les membres du comité administratif recommandent l'approbation du règlement 2017-190-04 de la municipalité de Mont-Saint-Grégoire, le tout puisqu'aucune disposition dudit règlement ne vient à l'encontre des orientations, objectifs et dispositions du document complémentaire du schéma d'aménagement et de développement de la MRC. En l'occurrence, ce règlement assujettit la zone commerciale C-2 au PIIA pour tout aménagement paysager et la zone Ra-5 au PIIA pour un usage trifamilial. Il retire l'application du règlement sur les PIIA pour la zone Ra-11. Par ailleurs, il précise les règles d'assujettissement au PIIA pour le remplacement de portes et de fenêtres, le remplacement ou la peinture de revêtement extérieur ainsi que le remplacement de revêtement de toiture lorsque les matériaux de remplacement sont similaires ou identiques aux matériaux en place.

1.1.2 Modifications

A) Règlement 536

A.1 Rapport de consultation publique - Dépôt

Le directeur général dépose le rapport de consultation publique tenue le 10 janvier 2018 relativement au projet de règlement 536 modifiant le schéma d'aménagement et de développement.

A.2 Adoption du règlement

Les membres du comité administratif recommandent d'adopter le règlement 536 modifiant le règlement 371 visant le schéma d'aménagement et de développement en ce qui a trait à une dérogation en plaine inondable pour des travaux de reconstruction du pont du ruisseau Bleury (Hazen) situé en la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, le tout réalisé par le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.

A.3 Adoption du document indiquant la nature des modifications

Les membres du comité administratif recommandent l'adoption du document indiquant la nature des modifications que la municipalité de Saint-Jean-sur-Richelieu devra apporter à ses instruments d'urbanisme advenant l'entrée en vigueur du règlement 536.

B) Règlement 532 - Gestion de l'urbanisation

Les membres du comité administratif échangent quant à la modification du règlement 532 visant la gestion de l'urbanisation suite à l'avis de non-conformité aux orientations gouvernementales émis par le MAMOT. Des vérifications seront faites auprès du service d'urbanisme de la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu et des municipalités du territoire en ce qui a trait à l'impact d'une modification immédiate, particulièrement en ce qui a trait aux réserves et phasages sollicités par le MAMOT. Les membres s'interrogent également quant aux coûts à envisager pour une modification avant le dépôt des nouvelles orientations gouvernementales. Les membres du comité administratif discuteront de ce dossier d'ici avril 2018.

1.1.3 Plaine inondable

A) Commission mixte internationale (CMI)

L'étude réalisée par WSP Canada inc. a été déposée par le député fédéral, M. Jean Rioux, aux représentants de la Commission mixte internationale (CMI) le 30 janvier dernier, accompagné de l'urbaniste et du directeur général de la MRC. En l'occurrence, les démarches préconisées dans ce dossier devraient intervenir conjointement avec les villes de Burlington et de Plattsburg. Une rencontre de planification sera organisée sous peu avec le député M. Jean Rioux en ce qui a trait aux échanges avec les États-Unis.

B) Démarches auprès du gouvernement du Québec - Cotes d'inondation

Le directeur général dépose une missive du député du comté de Saint-Jean, M. Dave Turcotte, laquelle est adressée à la ministre du MDDELCC afin qu'une réunion intervienne entre les représentants de l'Association des citoyens de la plaine inondable (ACPI) et les élus du Haut-Richelieu.

Il est recommandé d'entériner une résolution visant à demander une rencontre avec les représentants du Gouvernement dans le but d'obtenir la méthodologie qui a mené à l'établissement des cotes d'inondation il y a quelques années pour comparer le tout avec l'étude de WSP Canada inc.

Par ailleurs, une étude caractérisant la zone 0-2 ans via la méthode botanique pourrait ajouter aux arguments de la MRC pour démontrer que les cotes d'inondation sont erronées. Un budget d'environ 20 000\$ serait envisagé pour cette étude. L'urbaniste de la MRC, Mme Cynthia Gagnon, sollicitera des soumissions.

2.0 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

2.1 Entente de développement culturel 2018-2020

A) Appel de projets en médiation culturelle

Le directeur général soumet que dans le cadre de la mise en œuvre de l'entente de développement culturel 2018-2020 conclue avec le ministère de la Culture et des Communications (MCC), l'appel de projets en médiation culturelle pour 2018 sera lancé le 14 février prochain dans le cadre du Forum culture et communauté sous l'égide du président d'honneur, M. Alain Laplante, maire de Saint-Jean-sur-Richelieu. Dès lors, un envoi massif aux intervenants en culture sera transmis avec les documents pour les informer. Les projets acceptés pourront bénéficier d'une aide financière d'un maximum de 5 000\$. L'enveloppe 2018 pour cet appel de projets est de 25 000\$. Les membres du comité administratif acquiescent au processus.

B) Ratification de documents

1824-02-18 Sur proposition du conseiller régional M. Patrick Bonvouloir,
Appuyée par le conseiller régional M. Pierre Chamberland,

IL EST RÉSOLU:

QUE le comité administratif de la MRC du Haut-Richelieu ratifie les documents administratifs à être utilisés dans le cadre de l'octroi d'aide financière issue de l'entente de développement culturel 2018-2020, le tout déposé sous la cote « document 10 » des présentes, à savoir :

- 1) Appel de projets (Avis)
- 2) Modalités de fonctionnement
- 3) Guide du demandeur
- 4) Formulaire de demande d'aide financière
- 5) Grille d'analyse
- 6) Convention
- 7) Formulaire de rapport final

ADOPTÉE

C) Autorisation au démarrage des projets annuels

Les membres du comité administratif recommandent d'autoriser les projets 2018 énumérés ci-bas, lesquels sont réalisés par la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, le CETHR et la MRC dans le cadre de l'entente en développement culturel conclue avec le ministère de la Culture et des Communications.

Objectif	Resp.	Projet	Montant
1.1	CETHR	Structuration et accompagnement des carrefours culturels	500,00 \$
1.2	CETHR	Accompagnement carrefours culturels	8 500,00 \$
1.3	CETHR	Programme concerté/carrefours culturels	15 000,00 \$
2.1	SJSR	Plan d'action concerté médiation culturelle (médiation express)	7 000,00 \$
2.2	SJSR	Fêtes interculturelles	12 000,00 \$
2.3	MRC	Soutien ciblé en médiation culturelle	25 000,00 \$
3.1	CETHR	Calendrier de conférences	1 000,00 \$
3.2	CETHR	Événements de réseautage	1 000,00 \$
3.3	SJSR	Faire savoir et promouvoir	3 500,00 \$
4.1	SJSR	Patrimoine numérisé (10 ^e anniversaire Zoom et mise en ligne)	5 000,00 \$
4.2	SJSR	Patribus	2 000,00 \$
4.3	SJSR	C'est la fête au village	8 000,00 \$
4.4	CETHR	Promotion tourisme patrimonial	10 000,00 \$
4.5	MRC	Soutien ciblé à l'animation et la mise en valeur	26 000,00 \$
5.2	SJSR	Hommage aux lecteurs johannais	3 000,00 \$
5.3	CETHR	Programme éveil à la lecture et à l'écriture en ruralité	10 000,00 \$
5.4	SJSR	L'Univers littéraire de ...	4 000,00 \$

2.2 FDT - Priorités d'intervention 2018-2019

Les membres du comité administratif recommandent de reconduire les priorités d'intervention du FDT pour la prochaine année.

2.3 CETHR - Nomination des administrateurs

M. Alain Laplante suggère que quatre (4) membres représentant des entreprises œuvrant sur le territoire de Saint-Jean-sur-Richelieu soient nommés au sein du conseil d'administration du Conseil économique et Tourisme Haut-Richelieu de même qu'un (1) membre provenant du secteur périurbain. Il ajoute que Mme Claire Charbonneau, conseillère de la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu a été désignée par la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu pour occuper le deuxième siège réservé pour un conseiller municipal de la Ville. Les membres du conseil seront en mesure de finaliser la nomination des administrateurs du CETHR dans le cadre de la séance extraordinaire du 21 février 2018. D'ici là, les personnes pressenties par M. Laplante seront contactées pour connaître leur intérêt.

2.4 Projet Autonomik

Les membres du comité administratif rencontrent Mme Nathalie Grenier, du CDC, M. Jean-François Lessard, chargé de projet pour Autonomik et M. Alexandre Girard-Duchaine, attaché politique du député du comté de Saint-Jean, M. Dave Turcotte. Ces derniers présentent un projet à 4 volets, soit : un service d'autopartage de voitures, la gestion de flotte, le partage de véhicules entre personnes et un service de covoiturage. Cet OBNL d'économie sociale a été fondé en 2016 et réalisera un projet-pilote du printemps à l'automne 2018 au sein des MRC Marguerite d'Youville et Vallée-du-Richelieu. Éventuellement en 2019, l'organisme sollicitera une aide financière de la MRC du Haut-Richelieu, laquelle n'est pas chiffrée pour l'instant. Par ailleurs, l'organisme envisage le dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre de l'appel de projets du Fonds d'aide au rayonnement des régions (FARR).

2.5 Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR) - Demande révisée

Le directeur général soumet que l'enveloppe du Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR) a à nouveau été augmentée suite au désistement de la MRC du Haut-Saint-Laurent. Les membres du comité administratif recommandent le dépôt d'un projet modifié à transmettre au MAMOT. Cette modification permet d'augmenter la subvention du FARR de 41 897 \$.

3.0 SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE

3.1 Rapport annuel d'activités AN 7 - Modifications

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à adopter le rapport annuel d'activités AN 7 modifié suite aux corrections apportées par trois municipalités en ce qui a trait à certaines statistiques.

3.2 Attestation

Le directeur général soumet que le SCRI révisé a été attesté par le ministre de la Sécurité publique en date du 9 janvier 2018.

3.3 Processus d'entrée en vigueur

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à adopter la version attestée du SCRI révisé et fixer la date d'entrée en vigueur au 23 février 2018. Afin d'éviter le chevauchement de données sur deux années financières, cette date est privilégiée afin que les municipalités déposent leur rapport annuel sur la base du 1^{er} janvier au 31 décembre et non à partir de la date anniversaire de l'entrée en vigueur, le ministère acceptant cette orientation.

CAPV2018-02-06

4.0 FONCTIONNEMENT

4.1 Finances

4.1.1 Comptes - Factures

Les membres du Comité administratif recommandent l'entérinement des comptes et factures dont la liste fera partie intégrante des documents acheminés à chacun des membres en préparation de la séance extraordinaire du 21 février prochain.

4.1.2 CIM - Contrat Transfert de données/Acquisition de logiciel/Formation

Les membres du comité administratif recommandent d'autoriser la conclusion d'un contrat visant le transfert de données, l'acquisition de logiciel et la formation pour un montant de plus ou moins 18 750 \$ et d'autoriser les crédits nécessaires de même que les signatures.

4.1.3 CIM - Soutien technique 2018

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution autorisant le soutien technique 2018 pour un montant de 20 145 \$.

**4.1.4 Grand bal militaire 50^e anniversaire -
École de leadership et de recrues des Forces canadiennes**

1825-02-18 Sur proposition du conseiller régional M. Alain Laplante,
Appuyée par le conseiller régional M. Pierre Chamberland,

IL EST RÉSOLU:

D'AUTORISER l'acquisition de dix (10) billets dans le cadre du Grand bal militaire 50^e anniversaire de l'École de leadership et de recrues des Forces canadiennes, dont six (6) seront transmis au représentant de la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu et quatre (4) pour le secteur périurbain;

D'AUTORISER les crédits nécessaires à cette fin.

ADOPTÉE

**4.1.5 Demande d'adhésion annuelle de la Fédération canadienne
des municipalités (FCM)**

Les membres du comité administratif réfèrent la décision d'adhérer à la Fédération canadienne des municipalités à chaque municipalité.

4.1.6 Loisir et Sport Montérégie - Aide financière

1826-02-18 Sur proposition du conseiller régional M. Patrick Bonvouloir,
Appuyée par le conseiller régional M. Pierre Chamberland,

IL EST RÉSOLU:

D'AUTORISER une aide financière de 2 500\$ à Loisir et Sport Montérégie pour l'événement « Rendez-vous québécois du loisir rural » qui se tiendra du 2 au 4 mai 2018 à Venise-en-Québec;

D'AUTORISER les crédits nécessaires à cette fin.

ADOPTÉE

CAPV2018-02-06

4.1.7 Tribunal administratif du travail - Mandat

1827-02-18 Sur proposition du conseiller régional M. Pierre Chamberland,
Appuyée par le conseiller régional M. Patrick Bonvouloir,

IL EST RÉSOLU:

QUE le comité administratif autorise le directeur général à mandater Me Richard Coutu de la firme Bélanger Sauvé afin d'agir pour et au nom de la MRC du Haut-Richelieu relativement à la requête déposée devant le Tribunal administratif du travail, le tout concernant l'unité de négociation;

D'AUTORISER les crédits nécessaires à cette fin.

ADOPTÉE

4.2 Divers

4.2.1 Demandes d'appui

A) Systeme de fiscalité foncière agricole

Les membres du comité administratif recommandent d'appuyer les démarches de la municipalité de Mont-Saint-Grégoire afin que le gouvernement du Québec modifie les règles d'évaluation et de taxation des terres agricoles de sorte à ne pas dépasser le maximum du Programme de crédit de taxes foncières agricoles.

B) Programme de réparation d'urgence (PRU)

Les membres du comité administratif recommandent d'appuyer les démarches de la MRC du Rocher-Percé afin que le Programme de rénovations urgentes (PRU) soit reconduit par la Société d'habitation du Québec (SHQ) et que les critères d'admissibilité soient assouplis.

C) Dépôt de demandes d'aide financière - Mise en commun d'équipements, d'infrastructure, de services ou d'activités municipales - Extension de délai

Les membres du comité administratif recommandent d'appuyer les démarches de la MRC des Laurentides afin que le gouvernement du Québec reporte au 1er juillet 2018 le dépôt de demandes d'aide financière en lien avec la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités municipales.

D) Modification de la LAU - Affichage

Les membres du comité administratif recommandent d'appuyer les démarches de la MRC de Témiscamingue afin que le gouvernement du Québec modifie l'article 80.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme de sorte à rendre facultatif l'affichage d'un avis sur le site d'un projet visé par une modification d'un règlement de zonage.

4.2.2 Règlement relatif à la période de questions

Les membres du comité administratif suggèrent un projet-pilote de quelques mois afin que deux périodes de questions interviennent dans le cadre des séances soit, au début et à la fin. Pour l'instant, le règlement ne serait pas modifié. Il est entendu qu'il s'agira d'une période de questions et non d'opinions ou de commentaires et que ces dernières seront dans l'intérêt public et portées sur l'administration municipale.

CAPV2018-02-06

4.2.3 Table de concertation des associations de personnes handicapées du Haut-Richelieu - Demande de rencontre

Les membres du comité administratif autorisent une période de quinze (15) minutes préalablement à la prochaine séance du conseil afin de recevoir les représentants de la Table de concertation des associations de personnes handicapées du Haut-Richelieu, lesquels expliqueront leur plan d'action auprès des municipalités pour l'accessibilité universelle.

APARTÉ Séance ordinaire de février 2018

Considérant les agendas chargés de plusieurs maires, les membres du comité administratif suggèrent de tenir une séance extraordinaire le 21 février 2018, 19h30, puisqu'il y a risque de défaut de quorum le 14 février 2018.

5.0 COURS D'EAU

5.1 Cours d'eau Grande Décharge des Terres Noires, branches 15 et 16 - Municipalités de Mont-Saint-Grégoire et Sainte-Angèle-de-Monnoir - Entérinement de factures et autorisation à répartir

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement des factures intervenues relativement aux travaux d'entretien réalisés dans le cours d'eau Grande Décharge des Terres Noires, branches 15 et 16, à savoir : Groupe PleineTerre inc. (015-097-054) 283,50\$; Groupe PleineTerre inc. 6 667,87\$; Excavation Infraplus inc. 25 213,79\$; Groupe PleineTerre inc. 7 898,89\$; Excavation Infraplus inc. 5 657,11\$; Frais de piquetage 56,37\$; Frais de piquetage 103,37\$; Frais d'administration 962,56\$ pour un total de 46 843,46\$. À cet effet, l'autorisation à répartir est également suggérée.

5.2 Cours d'eau du Milieu (côté nord de la première Grande Ligne) - Municipalité de Saint-Blaise-sur-Richelieu - Entérinement de factures et autorisation à répartir

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement des factures intervenues relativement aux travaux d'entretien réalisés dans le cours d'eau du Milieu (côté nord de la première Grande Ligne), à savoir : Groupe PleineTerre inc. (016-065-036) 348,63\$; Groupe PleineTerre inc. 4 906,57\$; Les Entreprises Réal Carreau inc. 25 765,90\$; Groupe PleineTerre inc. 172,46\$; Les Entreprises Réal Carreau inc. 4 042,98\$; Groupe PleineTerre inc. 4 650,62\$; Frais de piquetage 98,67\$; Frais d'administration 912,74\$ pour un total de 40 898,57\$. À cet effet, l'autorisation à répartir est également suggérée.

5.3 Ruisseau Chartier et sa branche 11 - Municipalités de Sainte-Anne-de-Sabrevois et Saint-Alexandre - Entérinement de factures et autorisation à répartir

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement des factures intervenues relativement aux travaux d'entretien réalisés dans le ruisseau Chartier et sa branche 11, à savoir : Groupe PleineTerre inc. (016-060-030) 66,30\$; Excavation CMR inc. 21 084,97\$; Groupe PleineTerre inc. 172,46\$; Ferme Canabel inc. 869,47\$; Groupe PleineTerre inc. 3 841,42\$; Excavation CMR inc. 2 010,91\$; Groupe PleineTerre inc. 3 603,54; Frais de piquetage 70,98\$; Frais d'administration 811,84\$ pour un total de 32 531,89\$. À cet effet, l'autorisation à répartir est également suggérée.

5.4 Cours d'eau Lemieux - Municipalité d'Henryville - Entérinement de factures et autorisation à répartir

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement des factures intervenues relativement aux travaux d'entretien réalisés dans le cours d'eau Lemieux, à savoir : Groupe PleineTerre inc. (016-042-023) 66,46\$; Groupe PleineTerre inc. 1 905,48\$; Groupe PleineTerre inc. 609,36\$; 9316-8631 Québec inc. 4 748,46\$; 9316-8631 Québec inc. 5 771,74\$; Groupe PleineTerre inc. 172,46\$; Groupe PleineTerre inc. 2 488,31\$; 9316-8631 Québec inc. 948,55\$; Frais de piquetage 44,00\$; Frais d'administration 785,68\$ pour un total de 17 540,50\$. À cet effet, l'autorisation à répartir est également suggérée.

5.5 Rivière du Sud, branche 71B - Municipalité de Saint-Georges-de-Clarenceville - Entérinement de factures et autorisation à répartir

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement des factures intervenues relativement aux travaux d'entretien réalisés dans la rivière du Sud, branche 71B, à savoir : Groupe PleineTerre inc. (016-010-038) 65,89\$; Groupe PleineTerre inc. 2 670,21\$; Groupe PleineTerre inc. 172,46\$; Excavation Infraplus inc. 8 389,42\$; Groupe PleineTerre inc. 2 522,92\$; Frais de piquetage 59,86\$; Frais d'administration 798,45\$ pour un total de 14 679,21\$. À cet effet, l'autorisation à répartir est également suggérée.

5.6 Ruisseau Chartier, branches 12 et 14 - Municipalités de Saint-Alexandre et Saint-Jean-sur-Richelieu - Entérinement de factures et autorisation à répartir

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement des factures intervenues relativement aux travaux d'entretien réalisés dans le ruisseau Chartier, branches 12 et 14, à savoir : Groupe PleineTerre inc. (017-055-027) 1 379,70\$; Groupe PleineTerre inc. 5 823,43\$; J.A. Beaudoin Construction Ltée 18 935,06\$; Frais de piquetage 45,76\$; Frais de piquetage 27,38\$; Frais d'administration 882,61\$ pour un total de 27 093,94\$. À cet effet, l'autorisation à répartir est également suggérée.

6.0 VARIA

6.1 Sommaires décisionnels

Les membres du comité administratif sont tous d'accord à ce que le directeur général ne remplisse plus de sommaire décisionnel pour chaque item de l'ordre du jour des réunions du conseil et du comité administratif, compte tenu de la charge administrative de même que la suffisance des documents d'accompagnement.

M. Pierre Chamberland quitte la réunion.

7.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

8.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

1828-02-18 Sur proposition du conseiller régional M. Alain Laplante, appuyée par le conseiller régional M. Patrick Bonvouloir,

IL EST RÉSOLU:

DE LEVER la présente séance ordinaire du Comité administratif de la MRC du Haut-Richelieu, ce 6 février 2018.

ADOPTÉE

M. Réal Ryan,
Préfet

Me Joane Saulnier,
Directeur général et secrétaire-trésorier